



Requête auprès du juge et principe contradictoire

Par **sofie_old**, le **13/07/2007** à **14:26**

J'ai fait une requête auprès du JAF pour suspension de paiement de la pension alimentaire des enfants car ils ont été placés à l'ASE sur décision de justice. Nous sommes passé le 12/07/07 et mon ex mari a non seulement refusé mais en plus il a demandé une augmentation de la pension sans m'avoir transmis au préalable sa requête, il n'y a t-il pas un principe contradictoire n'aurait il pas du m'en informer avant pour que je puisse préparer ma defense ?

Nous n'avions pas d'avocat tous les deux.

Le juge peut il en tenir compte, il rend sa décision le 20/07.

Puis-je envoyé une lettre au juge en invoquant ce principe contradictoire ?

Merci de vos réponses